

7 avril 1526 (n. st.)

« Ce jour la Court a receu lectres du Roy desquelles la teneur s'ensuit ;
[Voir le document associé page 237 r°](#)

AN x1^a 1529, ff 198 v°-199 r°.

Reproduite par *Heurard*, p. 84.

Lettres enregistrées le jour même dans le registre du Conseil.

Cette fois-ci ce sont des lettres patentes !